

11.39 Abus sexuels dans des pensionnats au Canada

Des révélations tardives ont montré l'extension considérable des abus sur des enfants dans des pensionnats dans les années 50 et 60 au Canada. Les évêques ont été très lents pour enquêter. Ils ne pratiquent pas la transparence. Les associations de victimes ne cessent de demander que les archives soient ouvertes et les informations publiées.

Dans des pensionnats

Les premières allégations ont été entendues dans les années 80 à propos de l'orphelinat Mount Cashel Boys Home¹, à Newfoundland (Terre-neuve), dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes. Plus de 300 enfants, pour la plupart des Amérindiens, auraient été abusés par les religieux dans les années 50 et 60. Le gouvernement avait donné aux Eglises une mission d'assimilation des Amérindiens, qui étaient obligés par la loi d'envoyer leurs enfants dans ces institutions². Depuis lors, des centaines d'enfants ont été victimes, notamment dans ces pensionnats. Les autorités de l'Eglise mais aussi le gouvernement ont été accusés de volonté de dissimulation.



Le tristement célèbre orphelinat de Mount Cashel à Terre-Neuve, démoli en 1992
PHOTO : RADIO-CANADA



Deux enquêtes ont été commencées en 1989. Pourtant, 30 ans après, il était impossible de savoir l'étendue des dommages infligés aux enfants au niveau national. Le Canada a été beaucoup plus lent que l'Australie et les Etats-Unis pour faire face aux abus sexuels du clergé. Il faut se rappeler que le Canada, surtout le Québec, était une nation très chrétienne, avec des familles très nombreuses, des énormes institutions de religieux. On a cité une congrégation féminine qui avait un couvent de 400 chambres. La façade du collège jésuite Jean de Brébeuf, fondé en 1928 à Montréal, est la copie de Buckingham Palace !

¹ Mount Cashel Orphanage, Newfoundland

² 150 000 enfants autochtones auraient fréquenté sur 150 ans ces pensionnats dans les différentes Eglises. 45 pensionnats sur 76 étaient sous la responsabilité de l'Eglise catholique. Pour une information plus large sur les enfants Amérindiens, on pourra consulter le site du *National Centre for Truth and Reconciliation*, de l'université de Manitoba.

Les décisions de l'Église du Canada



Il faut attendre la réunion de la CCCB³ de 2018 pour avoir des propositions d'action et des règlements sur la protection des mineurs. Mais il n'y avait pas d'indication de délais pour leur application. Les 69 recommandations annonçaient que les évêques et les supérieurs majeurs allaient commencer à les suivre. Il n'y avait pas d'obligation.

Aux questions posées en juillet 2019⁴ sur le nombre de prêtres ou de frères accusés au Canada depuis 1950 et le nombre d'enfants abusés par des prêtres, la CCCB répond en expliquant que la Conférence n'est pas centralisée et qu'il faut s'adresser à chacun des 76 diocèses du pays pour avoir des informations. La CCCB explique qu'elle n'est pas mandatée pour superviser la manière dont les recommandations sont appliquées dans les diocèses. Elle laisse ces préoccupations à chaque diocèse individuellement.

Des informations parcellaires

Le journal *The Globe and Mail*⁵ a donc demandé des informations à plusieurs évêques qui ont ignoré leur demande ou refusé de répondre. Sans étude générale, les informations sont donc parcellaires, isolées localement. Depuis 2010, le Site de Sylvia, gérée par **Sylvia MacEachern** de Ottawa a recueilli les accusations d'abus commis par des prêtres ou des frères à partir des journaux ou des rapports de procès en cours. Cette base de données comprend quelque 350 noms.



Pour essayer d'aller plus loin, le journal *The Globe and Mail* a fait des calculs sur le nombre de prêtres actifs au Canada depuis 70 ans, environ 14 000. Si on appliquait le pourcentage des abus en Australie, soit 7% des religieux, on aboutirait au chiffre de 980 abuseurs. On ne connaît donc que la pointe de l'iceberg en matière d'abus sexuels commis par des religieux. Gemma Hickey, victime elle-même, explique « qu'il y a eu beaucoup d'inconnus sur les nombres parce que de nombreux cas ont été tranchés en dehors de la Justice. Donc on ne saura jamais les nombres⁶ ».

Dans tous les diocèses il y a eu des cas d'abus. Des millions de dollars canadiens d'indemnités ont été versés dans le plus grand secret : 15 millions dans le diocèse de London (Ontario), 10 millions dans celui de Moncton, 15 millions dans celui d'Antigonish en 2009, 2,6 millions à une seule victime en Ontario en 2018 pour lequel l'Église a fait appel. A Montréal, un bureau d'avocats gère 5 actions collectives sur des écoles et des paroisses du Québec en faveur de 500 victimes.

Absence de transparence

Aucun évêque du Canada n'a été poursuivi pour dissimulation ou complicité de dissimulation. La justice ne s'est pas intéressée aux évêques qui avaient l'habitude de déplacer les prêtres abuseurs d'une paroisse à l'autre. Un prêtre avait été condamné pour abus sexuels en 1992 à Coquitlam ; on l'a retrouvé à Ottawa dans une paroisse en 2011. Une liste de cas de ce genre pourrait être dressée. C'est pour cela que les victimes⁷ demandent une transparence sur l'identité des abuseurs et sur les personnes qui les ont remis au travail sur le terrain. Elles soulignent que différentes victimes se sont suicidées parce qu'elles pensaient qu'elles étaient les seules personnes abusées par un religieux.

³ Canadian Conference of Catholic Bishops, Conférence canadienne des évêques catholiques

⁴ Par le journal *Globe and Mail*

⁵ *Globe and Mail*, 22 septembre 2019

⁶ *Global News*, 17 septembre 2019

⁷ Notamment le « Survivors Network of Those Abused by Priests », Réseau des victimes abusées par des prêtres

Le père John Comiskey, délégué de l'évêque de London, Ontario, explique au *Globe* que le diocèse ne donne pas d'informations. « Nous n'avons jamais donné d'informations, et nous n'avons pas l'intention de le faire. Ce n'est pas l'intérêt du public de savoir cela ? Nous ne cachons pas les chiffres ; simplement, nous ne les publions pas »⁸. Le diocèse n'a aucune obligation légale à expliquer pourquoi un prêtre condamné est encore sur le terrain.

Deux actions collectives

Les pères de Sainte-Croix font l'objet de poursuites, après la décision de la Cour Suprême d'étendre le délai de prescription à 30 ans⁹. C'est la deuxième action collective contre la congrégation et contre l'Oratoire Saint-Joseph, illustre institution de Montréal dont elle dépend. La première action collective avait concerné 208 victimes et donné lieu à des indemnités de 18 millions de dollars. Cette deuxième action concerne au moins 50 victimes. Les faits allégués remontent jusqu'aux années 50. Le porte-parole des victimes, Sébastien Richard, craint que la Sainte-Croix ne fasse trainer le procès pour que les dernières victimes s'épuisent. Certaines victimes étaient agressées dans leur école puis ensuite dans l'Oratoire St Joseph¹⁰ par deux religieux différents, tous deux décédés. Des victimes se sont signalées après des reportages faits à la télévision au début des années 2010.

Les victimes demandent que toutes ces questions soient prises en charge par des autorités extérieures et indépendantes. Si les enquêtes sont faites par des membres de l'institution, c'est comme si vous demandiez aux grosses compagnies de tabac de faire des enquêtes sur les cancers du poumon. Les changements viendront de l'extérieur.

La relance du sommet des Présidents de conférence

Le sommet des Présidents des conférences épiscopales à Rome au début février 2019 a été une occasion de nombreux débats, de multiples interviews et de grands espoirs pour les victimes. Les 12 victimes présentes à Rome voulaient rencontrer le pape, mais cela n'a pas été possible. Dans la réunion de deux heures avec le père Lombardi, chacune a dit à peu près la même chose. Elles ont demandé ce que le Vatican allait changer, mais elles n'ont pas eu de réponse. Gemma Hickey avait beaucoup d'espoir, mais elle repart assez sceptique. Les victimes répètent : « Ouvrez les archives. Faites des excuses à nos victimes indiennes¹¹. Nous ne voulons plus de mots. Nous voulons votre action »¹².



La liste des noms

De multiples associations victimes ont exprimé leurs demandes d'informations sur les abus sexuels commis par des prêtres et des frères, et notamment les noms des abuseurs et la fréquence des actes d'abus. Les jésuites du Canada ont annoncé¹³ par la voix de leur supérieur provincial, le père Erik Iland, que la Compagnie de Jésus publierait a liste des prêtres visés par des « accusations crédibles d'abus sexuels sur mineurs ». Ces listes de noms sont importantes pour la guérison des victimes. Les jésuites ont fait appel à une organisation extérieure, le King International Advisory Group, pour examiner les dossiers de tous ceux qui sont accusés. La liste pourrait être publiée en janvier 2021. Le provincial a rappelé que la Compagnie de Jésus avait déjà

⁸ *Globe and Mail*, 22 septembre 2019

⁹ *Le Devoir*, 8 juin 2019

¹⁰ *Idem*, *Le Devoir*, 8 Juin 2019

¹¹ Allusion aux Indiens du Canada, premiers habitants du pays

¹² *Global News* 17 février 2019

¹³ *La Croix*, 18 décembre 2019,

versé 5 millions d'euros à des victimes avant 2007, et un peu moins d'un million depuis. Ils suivent ainsi ce qui se fait déjà aux USA. 90% des plaintes déposées depuis 1958 concernent deux prêtres décédés depuis 25 ans George Epoch et Norman Hinton.

Rédigé par Pierre de Charentenay – avril 2020